

10 nov 2022 -15:51

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2022

Transposition de la Directive européenne en matière de restructuration et d'insolvabilité

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi transposant la Directive européenne en matière de restructuration et d'insolvabilité.

L'avant-projet comprend :

- la transposition de la Directive (UE) 2019/1023 en matière de restructuration et d'insolvabilité
- l'adaptation de la législation sur l'insolvabilité aux exigences fixées par la Cour de justice de l'Union européenne qui impose certaines modifications à la réorganisation judiciaire par transfert d'entreprises et permet l'introduction de la préparation privée d'une faillite
- la modification de la législation en matière faillite en simplifiant la procédure de liquidation, en étendant les pouvoirs du curateur et enfin en modifiant la procédure en matière d'interdiction professionnelle
- la reprise des éléments utiles de la loi relative à la procédure de réorganisation judiciaire privée préparatoire qui n'étaient que de nature temporaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be